

ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Association loi 1901 - 191, rue Saint-Honoré - 75001 PARIS

COMPTE RENDU DU BUREAU DU MERCREDI 17 JUIN 2009 *Tour EDF La défense - Paris*

Membres présents :

Pascal FORTOUL, Président
Jean-Paul VOGEL, Président délégué
Patrice BRETON, Secrétaire
Martine POIROT, Vice Présidente chargée de l'inter région nord
Patrick PHULPIN, Vice Président chargé de l'inter région sud
Michel BIRÉ, Vice président
Bernard MERY, Vice Président
Mathieu CHARTRON, délégué régional Franche-Comté
Dominique GARNIER, délégué régional Pays de Loire
Agnès GORI-RASSE, déléguée régionale Normandie
Philippe PASQUET, délégué régional Aquitaine

Assistaient :

Marion-Alice PARAILLOUS, ADCF
Laurence ANGLEYS, ADGCF, chargée du partenariat

Excusés :

Marie-Noëlle ANDURU, Laurence BADEL, Jacques BOUYAT, Anne-Claire CHOQUER, Patrick COUÉ, Jean-François DAUVERGNE, Jean-Charles De BELLY, Albert GIOVANNELLI, Hervé HERTZ, Pierre LORY-FORET, Jacques MARSAUD, Georges PAUCHARD, Frédéric PIN, Alain ROUCHETTE, Philippe TREILLE, Patricia VERGUIN, Claude WALLENDORF.

Le Président propose l'ordre du jour :

- Actualité législative en cours,
- Université d'été des 7 et 8 juillet au grand Bornand,
- Rencontres régionales,
- Assemblée générale à Chambéry,
- Situation du contrat avec la SMACL.

1- Actualités législatives :

Nicolas PORTIER sera absent et ne présentera pas l'actualité immédiate.

Le texte du projet de loi MARLEIX est à l'écriture, avec certains éléments ajoutés concernant l'urbanisme : par exemple, la compétence des PLU serait communautaire pour les communautés supérieures à 30 000 habitants.

Les remarques sont à envoyer à Pascal FORTOUL et à l'ADCF. Une synthèse est à faire.

Pour la réforme de la TP, une version nouvelle inclut une surcotisation de l'IS plutôt que sur la valeur ajoutée, ce qui n'est pas souhaitable. Bercy souhaite un accord des élus. En attente, il y

aura une compensation provisoire en 2010 basée sur la recette de 2008 ou sur une moyenne des trois dernières années.

Claire DELPECH a envoyé un document qui sera transmis au Bureau.

2- Université d'été :

Pour les intervenants du mardi, nous avons l'accord de Philippe ESTEVE et de Didier LOCATELLI. Jean-Paul VOGEL estime qu'il ne faut pas laisser l'intervenant seul pour ouvrir le débat. Nous avons l'accord de Joseph CARLES.

Le mercredi matin, il y aura une table ronde avec des élus du Conseil Régional, Didier JOUVE, et du Conseil Général, Marc BAILLETOT, Michel PIRON pour l'ADCF et Martial SADIER, député à confirmer. La table ronde sera naimée par Joseph CARLES.

Pour la synthèse, elle sera assurée par Nicolas PORTIER.

En besoin matériel, dans la salle de cinéma, il faut un vidéoprojecteur, des micros portables et un calicot de devant de scène. Pour nos partenaires, du mobilier, la pochette d'accueil et des badges. Nous devons obtenir des informations sur la configuration des lieux.

Nous souhaitaons filmer les intervention, si possible, pour la mise en ligne sur le futur site Internet. A voir aussi, un photographe.

Marion PARAILLOUS va suivre la presse.

Nous avons 100 participants inscrits.

Le repas du 6 au soir est prévu en plus du programme, offert par Vert Marine. Le déjeuner du 7 est prévu sur place, avec un traiteur, pris en charge par Véolia, le diner par Suez et le déjeuner du 8 par la mairie.

Pour le partenariat, il serait intéressant de contacter la fédération des SEM.

Pour les actes qui représentent un gros travail de rédaction, nous pouvons fairer appel à une sténographe indépendante. L'intérêt est de valoriser le travail de l'association et démontrent notre activité.

La rédaction doit être bien menée mais pas trops synthétique ; cela demandera de payer quelqu'un. Notre association sera iainsi mieux validée par cette production originale, pertinente et exploratoire. Il faut voir pour trouver parmi des étudiants.

Accès bus au Grand Borand : société Grolard tél. 04 50 45 08 19.

La prise en charge par le CNFPT pour les deux intervenants et labellisation des 2 jours comme formation mais pas de prise en charge des participants. L'association pourra aider quelques collègues non pris en charge par leur collectivité.

3- rencontres régionales :

3 rencontres régionales programmées :

- 19 juin à Arnas : envrion 50 participants

- la déception sur les réponses à une enquête auprès des collègues de Franche-Comté (2 réponses sur 90).

- 15 mai : 80 participants, en inter région Aquitaine/Limousin/Poitou-Charente, en partenariat avec le CNFPT. Le problème est de mobiliser le DGS pour enforcer notre présence face au CNFPT.

- 29 mai à Angers : 160 personnes, avec des élus. Expérience intéressante par la capacité de l'ENACT d'Angers d'organiser un événement de ce type. Il faut suivre pour construire un partenariat car cela permet un appui important pour l'organisation. Mais il faut valoriser notre association comme initiateur et pas seulement fournir le fichier local. Nous devons être dans une vraie co-organisation avec le choix des intervenants.

La présence de l'ADGCF s'inscrit dans le moyen terme, après plusieurs années d'intervention, en travaillant dans la durée pour obteznir une reconnaissance. Il faut créer du partenariat avec l'INET et les ENACT, en faisant des offres de service. Il faut que nous soyons identifiés avec la mise en place de protocoles de partenariat. Nous devons apparaître comme ayant une expertise particulière. L'association se doit d'être visible dans des réunions diverses.

Pour les réunions régionales, il y a une demande concernant les ressources humaines.

4- Assemblée générale de Chambéry :

Ce sera le 1^{er} octobre à 10h. L'organisation est vue avec le collègue de Chambéry. Elle aura lieu en même temps que l'AG statutaire de l'ADCF.

A l'ordre du jour : la modification des statuts. Le projet est diffusé pour récolter les avis.

La veille, il y aura une soirée à thème.

5- Négociation avec la SMACL :

Le contrat porte sur la responsabilité civile, avec deux options :

- option 1 : défense et recours ;
- option 2 : garantie financière, qui nous coûte cher.

Nous avons deux possibilités : soit accepter une proposition d'avenant, soit dénoncer le contrat.

L'avenant limite les cas de prise en charge financière et sur un an au lieu de deux. La cotisation passe à 102 € au lieu de 53 €

La proposition est de ne pas enlever certains cas en limitant la durée à 6 mois, pour ne pas être plus cher que le syndicat, ce qui fait une cotisation à 83 € maximum.

Il est proposé de consulter la MNT et d'envisager une cotisation différenciée selon le grade et le détachement. Il faut faire attention à ce que les contentieux ne décredibilisent pas notre association.

Il faut intégrer dans nos statuts une obligation éthique et déontologique du directeur général.

Il ne faut pas soutenir n'importe qui et cela donnera du poids à notre soutien.

6- Annuaire de l'association pour l'AG :

Il est piloté par Laurence ANGLEYS.

Le Secrétaire,
Patrice BRETON